



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-89

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2026-89

La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2026 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la Fabrique Pola

La Fabrique Pola, implantée au cœur de la Métropole, est un équipement associatif à rayonnement métropolitain.

Elle est composée et dirigée par 25 personnes morales (20 structures de l'ESS : 19 associations majoritairement employeuses et une SCIC et 5 structures hors ESS) et des personnes physiques (artistes-auteurs, indépendants et membres de l'équipe d'appui) soit une centaine de travailleurs et travailleuses.

Ce cœur de réseaux organise la circulation et le partage de ses ressources matérielles (espaces de travail, pôles de production, coordination de projets/offres de services collectifs, etc.) et immatérielles (dispositifs d'accompagnements et formations professionnelles, diagnostics et études prospectives, etc.), indispensables à une stabilisation des activités des artistes et des associations et à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques.

Structure intermédiaire entre l'ensemble des acteurs professionnels de la filière des arts visuels, la création contemporaine et les populations des territoires, elle est devenue, au fil des ans et par ses programmes d'activités à destination de tous les publics (expositions, événementiels, ateliers de pratiques artistiques etc.) un équipement porteur d'un projet de développement territorial, conçu en extension de l'espace public.

Le programme d'actions

La Fabrique Pola repose sur la nécessité de créer et d'expérimenter de nouveaux modèles économiques, plus justes et plus solidaires, dans le champ des arts plastiques et visuels, afin d'accompagner la sécurisation des parcours professionnels de ses artistes et acteurs culturels, sur Bordeaux Métropole et en Gironde.

Les missions de la Fabrique Pola sont :

- Animer un équipement professionnel dans lequel « l'art et la vie se confondent »

La Fabrique Pola propose à ses membres Habitants, dans le cadre d'une offre de services et de tarification spécifique, un accès privatif et collectif à un ensemble d'espaces professionnels pour créer/prototyper des œuvres et des projets, les produire, les diffuser, mais aussi à des espaces pour se former, se réunir, se rencontrer. Ces usages professionnels quotidiens cohabitent avec des mises à disposition temporaires pour une diversité d'acteurs publics et privés du territoire.

La volonté de la Fabrique Pola est d'animer un équipement en extension de l'espace public, qui favorise une diversité artistique et culturelle sur le territoire, en écho aux valeurs des droits culturels.

- Développer des processus de coopérations économiques, territoriales et transversales

La Fabrique Pola, grâce à son équipe d'appui et ses compétences en ingénierie collective, impulse et anime des projets de coopérations entre les membres de la Fabrique et avec une

communauté d'acteurs du territoire, agissant tant dans les champs de l'art, de la culture, que de l'enseignement, de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion, de la jeunesse, de l'accompagnement, en partenariat avec les collectivités publiques.

- Être un pôle ressource et d'ingénierie pour accompagner les pratiques de coopérations entre acteurs et renforcer les liens entre arts, culture et ESS sur le territoire Girondin

La Fabrique Pola est aujourd'hui identifiée comme une ressource territoriale par un ensemble d'acteurs privés et publics et de réseaux professionnels (locaux, régionaux et nationaux). Elle contribue à expérimenter et à analyser ce qui favorise les pratiques de coopération et les impacts pluriels générés, aussi bien pour le territoire que pour les acteurs impliqués. Elle cherche à transmettre et à essaimer ses pratiques en partenariat avec un maillage d'acteurs des arts visuels et de l'ESS, dans le cadre de formations, de séminaires de réflexion et de codéveloppement, et à proposer une activité de conseils et d'accompagnement à l'ingénierie auprès de partenaires publics et privés.

Axes de développement 2026

Nouveaux espaces, nouvelles ressources et activités en 2026 :

- Création d'un centre de ressource arts visuels, animé par et pour les artistes auteurs du territoire (activation septembre 2025, déploiement 2026)
 - Expérimentation d'un dispositif d'accompagnement en sorties d'écoles, amorçage ou ré-amorçage d'un parcours artistique professionnel L'Art dans Vivre (démarrage en 2026)
- Le détail de ces axes de développement est joint en annexe de la délibération.

Plan prévisionnel de financement

Dans le cadre de ces projets, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention de fonctionnement de Pola à hauteur de 108 300 € sur un budget total de 850 175 €.

Principaux indicateurs financiers

	Budget 2026	Budget 2025
Charges de personnel / budget global	365 000 € - 42,94%	350 878 € - 44,20%
Participation BM et % / budget global	108 300 € - 12,74%	108 300 € - 11,54%
% de participation autres financeurs / budget global	Estat (90 584 €) – 10,65% Conseil départemental (19 555) – 2,30% Ville de Bordeaux (40 000 €) – 4,70% Conseil régional (40 000€) – 4,70%	Estat (91 584 €) – 15,49% Conseil départemental (23 000 €) – 2,90% Ville de Bordeaux (40 000 €) – 5,04% Conseil régional (30 000 €) – 3,78%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la demande 2026-00297 formulée par l'organisme en date du 10 juillet 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Fabrique Pola vise notamment à tisser à l'échelle du territoire de Bordeaux Métropole un réseau de partenaires publics et privés, dont la vitalité conditionne le développement économique du secteur.

CONSIDERANT QUE par ses activités et sa programmation artistique et culturelle, la Fabrique Pola, s'affirmant comme un lieu culturel et artistique, s'adresse à l'ensemble des populations du territoire de Bordeaux Métropole.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 108 300€ en faveur de la Fabrique Pola.

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------